

Communiqué de presse du: 03-04-2006

Carrefour: rappel Service en porcelaine « Atlantis » (30 pièces)

Il appartient au producteur de garantir, grâce à un système d'autocontrôle fiable, la sécurité des produits qu'il met sur le marché. La notification obligatoire à l'AFSCA s'applique à tout exploitant qui constate ou a des raisons de supposer qu'un produit peut porter préjudice à la santé humaine, animale ou végétale. Les notifications à ce sujet sont à adresser aux Unités provinciales de contrôle dont les coordonnées figurent sur le site web de l'AFSCA. Il est prévu que l'exploitant responsable et le secteur de la distribution doivent engager les procédures de rappel immédiatement et, en cas de nécessité, informer les consommateurs.

message en annexe communiqué par Carrefour

Annexe(s)



- [communiqué](#)